

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU lundi 4 février 2019

~~~~~

**Date de la convocation : 25 janvier 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, Sylvia GOUPIL, François NAY, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Jean-Damascène UWAMUNGU Jacqueline COUSSENS, Christophe KANINKA. Laurent BARBIER

Absents excusés : Didier MARTIN

Absents non excusés : Alexandra BEAUCOUSIN, Laurent DARDE

■ **Compte-rendu de la séance du 10 décembre 2018**

Les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance 10 décembre 2018 adressé par courrier.

■ **Tarifs appliqués pour : la cantine - la location salle Nelson Mandela, la tente, la halle ouverte**

Monsieur le Maire indique qu'il est proposé de fixer les tarifs municipaux pour le budget de la commune tels que ci-dessous : ses tarifs restent inchangés.

| RESTAURATION SCOLAIRE                                                     |                 |
|---------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Enfants                                                                   | 3,95 € le repas |
| Enseignants et autres                                                     | 4,57 € le repas |
| SALLE NELSON MANDELA                                                      |                 |
| Tarif habitant la commune                                                 | 350,00 €        |
| Tarif hors commune                                                        | 900,00 €        |
| Tarif association de la commune                                           | 50,00 €         |
| <i>Un acompte de 50 % sera demandé lors de l'établissement du contrat</i> |                 |
| LOCATION TENTE                                                            |                 |
| Tente de 60 m2<br>uniquement sur la commune                               | 230,00 €        |
| <i>Un acompte de 50 % sera demandé lors de l'établissement du contrat</i> |                 |
| HALLE OUVERTE                                                             |                 |
| Tarif à la journée                                                        | 30,00 €         |

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité les tarifs municipaux et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.